

Image not found or type unknown



## Salaire à plein temps, horraire à mi-temps...

Par **Gaetan62**, le **29/03/2011** à **13:10**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement assistant d'éducation dans un collège. je suis en contrat a mi-temps depuis le moi de janvier, mais je perçois un salaire à plein temps. j'ai donc appelé le service de payement, ce qu'a également fait le collège. Outre le fait que l'on mais répondu que le problème serai réglé mais qu'il ne savait pas comment, je continu de toucher un salaire à plein temps.rnJe voudrai donc connaitre les possibilités qui s'offre à moi, c'est à dire payer? ne pas payer? me plaindre de leur incompétence? ou ne rien dire et attendre que cela ce passe?rnrnmerci.